**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1985)

**Heft:** 772

**Artikel:** Montagnes, flots et centaines de millions de francs : contingentement laitier : louables intentions et effets pervers

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017613

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

# Le rêve et la loi

*désagrège dans l'application de la loi, les intérêts régionaux et particuliers refont surface. Voilà quelques-unes des raisons qui expliquent le désenchantement à l'égard de l'Etat et de son action.*

*Pas question de retour à un Etat de nature mythique où intérêts et besoins s'adapteraient comme par miracle, pour le plus grand bien de la collectivité. Les enjeux sont trop importants, aussi bien économiques qu'écologiques. A ce niveau, on ne le sait que trop bien, la liberté ne profite qu'aux puissants.*

*Des buts moins ronflants, plus opérationnels, discutés dans le détail de leur concrétisation, adaptés continuellement. C'est probablement la voie à défricher pour jeter les bases d'une action publique adaptée à la complexité de la société moderne. Des lois plus souples, moins définitives, précisées au fil de leur confrontation avec la réalité à laquelle elles s'appliquent. Certes, cette manière de voir peut heurter notre conception du droit et de l'Etat de droit. Mais l'action politique — l'expression d'une volonté d'agir collective — exige peut-être d'autres formes que celles héritées de la Révolution française. A nous de les imaginer, aux juristes de se mettre au travail.*

**J. D.**

MONTAGNES, FLOTS ET CENTAINES DE MILLIONS DE FRANCS

# Contingentement laitier: louables intentions et effets pervers

*Le compte laitier faisait récemment la «une» de l'actualité. Ce n'était pas la première fois, ni la dernière, on s'en doute. Reste qu'en 1984, il a battu tous les records: 814 millions de francs suisses. C'est le coût total de la commercialisation de la production laitière.*
*La Confédération a déboursé à elle seule 514 millions pour équilibrer ce compte; les producteurs y sont allés d'une soixantaine de millions; et le solde représente le prix payé par les consommateurs.*
*Pourtant, avec l'introduction, en 1977, du contingentement — le prix garanti ne l'est que pour une quantité fixe — on avait cru pouvoir assainir le marché!*
*Comment en est-on arrivé là? Et comment ça fonctionne, ou ça ne fonctionne pas. Quelques données de base pour apprécier l'«actualité».*

## 1. Un vieux débat

Le contingentement laitier par exploitation apparaît dans les années trente déjà. Il disparaît avec la guerre. En 1968, c'est la montagne de beurre. Une base légale est créée pour le contingentement, mais elle n'est pas utilisée, car la production se «normalise». Le débat reste pourtant ouvert: le Conseil fédéral et les milieux agricoles sont opposés à cette mesure; elle est brusquement imposée en 1977 par un arrêté urgent et elle entre dans le droit ordinaire en 1979[1].

Que s'est-il passé en dix ans? De 1970 à 1975, la part de la Confédération au compte laitier passe de 126,7 à 375,8 millions de francs. Responsable au premier chef: la mise en valeur du beurre et du fromage — une expression pudique pour exprimer l'abaissement du prix de vente de ces produits. C'est que le marché est saturé; la consommation stagne, alors que pendant la même période, la production continue de croître de 13%.

## 2. Pourquoi tant de lait?

On essaie alors différentes mesures pour endiguer ce flot de lait: limitation volontaire, quantités indicatives pour les fédérations laitières, retenue au producteur au titre de la mise en valeur, primes aux détenteurs de bétail qui renoncent à la production laitière, augmentation des prix à la production de viande de bœuf et des produits végétaux. Rien n'y fait.

Selon les règles de l'économie de marché, lorsque l'offre dépasse la demande, les prix doivent baisser et provoquer une baisse de l'offre, avec à la clef la disparition d'un certain nombre de producteurs.

Mais la politique agricole postule le maintien d'un grand nombre d'exploitations de type familial et garantit à l'agriculteur suisse un niveau de revenu grâce à une politique des prix fixée autoritairement. Ajoutez-y une augmentation croissante de la productivité et un marché saturé et vous avez l'explication des montagnes et des flots.

## 3. Objectifs contradictoires

Si, en gros, il y a accord sur les objectifs à attendre, des divergences subsistent sur l'importance relative de chacun d'eux.

Pour le Conseil fédéral, il s'agit surtout de stabiliser, puis de réduire les coûts supportés par la Confédération en limitant la production à 27 millions d'hectolitres.

Les milieux agricoles insistent, eux, en premier lieu sur la garantie du revenu de l'agriculteur. Mais si la production baisse, il faudra alors augmenter les

[1] Données tirées d'une étude non encore publiées sur le contingentement laitier, par H. Hauser, K. Koch et F. Stahel, de l'Université de Saint-Gall.

prix pour maintenir le revenu. Et à nouveau la Confédération passera à la caisse. Cercle vicieux. De plus, on s'accorde sur le fait qu'il faut tenir compte de la situation particulière de l'agriculture de montagne — pas d'alternative véritable à la production laitière —, favoriser les petites et moyennes exploitations plus dépendantes du revenu laitier, calculer aussi les «aides» en fonction des capacités de production fourragère des exploitations.
Beaucoup d'espoirs et beaucoup de contraintes au berceau du contingentement laitier.

## 4. Self-control paysan

Où les producteurs participent à l'élaboration de la réglementation qui leur est imposée.
En 1977, le temps presse, mais l'information manque. Pour fixer un contingent de production à chaque exploitation, il faut des données sur ces exploitations. Ce sont les producteurs qui vont les fournir: quantités de lait livrées depuis 1974, surfaces agricoles utiles, têtes de bétail, capacité des étables. Ces données, transmises à l'Office fédéral de l'agriculture, permettent de répartir les contingents. Mais les producteurs peuvent mettre en question cette première répartition schématique en faisant valoir leurs arguments auprès d'une commission de recours de leur coopérative régionale. Près d'un paysan sur deux a fait usage de cette possibilité.
Une fois le contingent définitivement fixé, le producteur est libre de livrer une quantité supérieure, mais le dépassement lui est payé à un prix inférieur. La centrale régionale tient la comptabilité et la transmet à l'Union centrale des producteurs de lait.

## 5. Quels effets?

Le contingentement n'a pas contribué à la stabilisation de la quantité produite. Les conditions météorologiques semblent avoir eu davantage d'impact que la réglementation fédérale.
Les exploitations familiales ont vu diminuer leur part à la production totale, et les grandes exploitations laitières ont été favorisées. Les exploitations à productions multiples, grâce au critère de la surface, ont pu accroître leurs livraisons de lait au détriment des exploitations purement laitières.

Le contingentement a eu quelques effets sur l'orientation de la production. Mais en général, les adaptations choisies par les paysans sont des adaptations provisoires: engraissement avec le surplus de lait, par exemple. En fait, il ne s'agit pas de changements structurels, et le retour à la production laitière reste facile, si les conditions de prix ou de quantités redeviennent favorables.

On a pu constater une transformation des surfaces en herbe en champs cultivés, mais surtout pour des cultures fourragères. Ainsi, malgré le contingentement, les cultures ont continué à se développer dans la perspective de l'économie laitière, le fourrage produit sur l'exploitation se substituant au fourrage acheté à l'extérieur.

## 6. Le paradoxe

La production laitière coûte cher à la collectivité, trop cher même. La productivité ne cesse d'augmenter. D'autre part, et une récente émission de «Temps présent» le montrait de manière convaincante, la qualité du produit est en baisse. Les fromagers se plaignent: pour produire la même quantité de fromage, il leur faut chaque année plus de lait. Le gruyère ne veut plus faire de trous: pauvreté bactériologique du lait, semble-t-il, due à l'alimentation du bétail.

Alors à qui profite la course à la productivité?

Pas aux producteurs à qui l'on reproche d'inonder le marché et de vider les caisses fédérales.
Pas aux consommateurs qui ne peuvent plus guère prendre au sérieux le slogan «le lait, c'est naturel».
Jusqu'à quand va durer ce paradoxe?

**SOLFÈGE POUR SOMNAMBULES**

# L'anxiété

Il est plus difficile de manger son chapeau que d'aller au cinéma, mais il vaut mieux se ronger les ongles que d'avaler son bras, c'est ce que je dis toujours aux petites filles anxieuses.
L'anxiété est ma maladie à moi. J'ai très peur de tout partout, je file quand on m'appelle, je suis traqué, je cours où je peux. Je n'écris même pas ce que je veux, la tête ailleurs, le palpitant dérangé. Ah siècle cruel! donne-moi plus de douceur, je crève! J'ajouterai en substance qu'il m'est effectivement arrivé d'avaler non pas mon chapeau mais ma casquette, voyez donc l'étendue du désastre.
L'anxiété dévore les faibles et les sans-abri. Les gros, les forts, les costauds, les porcs, les salauds, lanceurs de javelot adorés des femmes épanouies ignorent les effets de ce mal. Ils ont de la chance. Mais il y a vraiment des spécimens humains admirables, sûrs d'eux-mêmes et de leur ânerie proverbiale, immuables comme des tombes, inattaquables, impavides et aptes à mastiquer du béton. Voilà. L'invective, la provocation, le dépit m'arment la plume pour essayer d'égratigner des êtres supérieurs, qui me dépassent et m'écrasent sans condescendance. L'insulte est l'arme des faibles. Je sais. Mais tout est prévu, programmé, calculé, pour transformer les hommes en serpillères. Rendons simplement hommage aux gros porcs satisfaits.
Tu as raison, dit l'autre, certains supplices sont plus insupportables pour un gringalet que pour un chien.
Et les tartes à la crème sur le coin de la gueule ne font pas toujours rire.
Une limace dans une chaussette n'est pas forcément agréable.

**Alfonso Jimenez**